

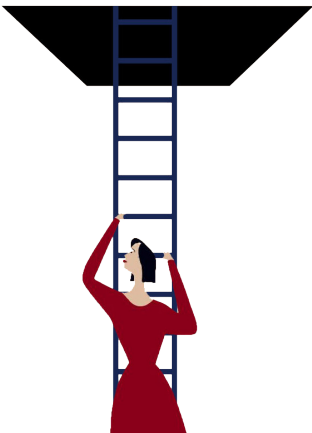
CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



CHRISTIE'S

CONTENTS

Introduction	3
Portée et application du Code	3
Vérification et non-conformité au Code	3
1. Conditions de travail équitables	4
2. Santé, sécurité et environnement	4
3. Confidentialité et protection des données	5
4. Pots-de-vin et corruption	5
5. Protection des actifs, des biens et des équipements	6
6. Sanctions et prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la facilitation de l'évasion fiscale	6
7. Concurrence loyale	7
8. Transparence et responsabilité	7



INTRODUCTION

Christie's s'engage à mener ses activités de manière responsable. Nous considérons nos fournisseurs comme une extension de notre activité et nous attendons d'eux et de leurs équipes qu'ils appliquent les mêmes normes de conduite élevées.

Le présent Code de conduite des fournisseurs (notre « Code ») décrit les normes de comportement *minimales* que nous attendons. Il se fonde sur nos valeurs fondamentales :

- Intégrité
- Jugement commercial
- Travail d'équipe
- Expertise enthousiaste
- Innovation
- Service client exceptionnel
- Respect

PORTÉE ET APPLICATION DU CODE

Le présent Code s'applique aux prestataires fournissant des biens et des services à Christie's (et à leur personnel et leurs agents, sous-traitants et représentants).

Nous attendons de vous que vous vous conformiez à toutes les lois et réglementations applicables et au présent Code lorsque vous nous fournissez des biens ou des services, même si le Code fixe une norme plus élevée que la législation locale ou que vos conditions générales. Si vous pensez que le Code est contraire aux lois locales, veuillez en informer votre interlocuteur chez Christie's ou le service Affaires juridiques et Risques de Christie's à l'adresse suivante : legal@christies.com.

Nous pourrions mettre à jour le présent Code de conduite de temps à autre.

VÉRIFICATION ET NON-CONFORMITÉ AU CODE

Si vous constatez que vous ne respectez pas le présent Code ou la loi applicable, vous devez en informer sans délai votre interlocuteur chez Christie's ou le service Affaires juridiques et Risques de Christie's à l'adresse suivante : legal@christies.com.

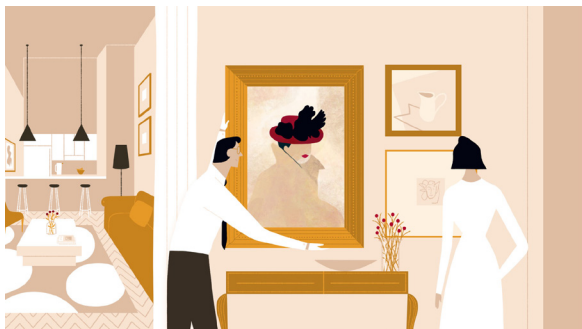
Christie's se réserve le droit de vérifier votre respect des exigences du présent Code. Vous devez coopérer avec nous en mettant à disposition les personnes, les informations et les systèmes demandés (y compris ceux de vos sous-traitants) en temps utile et sans frais pour Christie's. Toute non-conformité constatée doit être dûment corrigée sans délai et aux frais du fournisseur.

En cas de non-respect grave ou persistant, nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation avec vous.



1. Conditions de travail équitables

Christie's s'engage à veiller à ce que nos lieux de travail et nos chaînes d'approvisionnement offrent des conditions de travail équitables et soient protégés contre l'esclavage et le trafic d'êtres humains.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous devez vous assurer que les conditions de travail, les heures, les salaires et les avantages sociaux des personnes travaillant sur nos projets, sur nos lieux de travail et dans notre chaîne d'approvisionnement sont conformes aux lois applicables
- Vous respectez pleinement les dispositions de la législation mondiale de lutte contre l'esclavage (y compris la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015 (UK Modern Slavery Act 2015) et toute autre disposition anti-esclavage applicable) et avez mis en place des procédures internes solides et adéquates (y compris, sans s'y limiter, les politiques, les processus d'approbation, la formation et la surveillance qui s'imposent) afin de garantir que le trafic d'êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé ne font en aucune façon partie de vos activités ou de votre chaîne d'approvisionnement. Il n'est jamais acceptable que les travailleurs soient tenus de remettre leur passeport
- Vous ne tolérez aucune intimidation, aucun harcèlement ou aucune discrimination



2. Santé, sécurité et environnement

Christie's s'engage à offrir un environnement de travail sûr à tous les salariés, fournisseurs, sous-traitants et visiteurs ainsi qu'au public.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- L'accès aux lieux de travail de Christie's ne sera autorisé que si cela est nécessaire pour vous permettre de nous fournir des services
- Lorsque vous visitez les lieux de travail de Christie's, vos équipes doivent respecter toutes les règles et réglementations en matière de santé et de sécurité, les politiques et dispositions de Christie's en matière de santé et de sécurité et les instructions de notre équipe de sécurité
- Si nous en formulons la demande, vous devez fournir des évaluations des risques documentées et des systèmes de travail sûrs par écrit avant le début de la mission ou à mesure que les activités progressent
- Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à toute personne si nous avons des doutes quant à son respect des normes de sécurité
- Vous vous assurez que vos équipes sont dûment formées et disposent de l'équipement approprié pour effectuer leur travail
- Les membres de votre équipe qui visitent nos lieux de travail doivent, sur demande, fournir une pièce d'identité officielle avec photo. Une copie peut être gardée pour nos archives
- Vous devez signaler sans délai tous les incidents liés à la santé et à la sécurité qui se produisent sur nos lieux de travail ou qui concernent notre personnel

3. Confidentialité et protection des données

Lorsque les clients de Christie's nous confient leurs informations confidentielles, ils s'attendent à ce que nous les traitions avec le plus grand soin et dans la plus stricte confidentialité. Christie's prend cette responsabilité au sérieux et s'engage avec détermination à protéger les informations confidentielles et les données à caractère personnel du client. Dans le cadre de l'engagement de Christie's, Christie's a mis en place des politiques et des processus pour s'assurer que les données à caractère personnel de ses clients sont traitées et protégées conformément au Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») et à toute législation locale applicable en matière de protection des données à caractère personnel, quel que soit le lieu où elles sont basées.

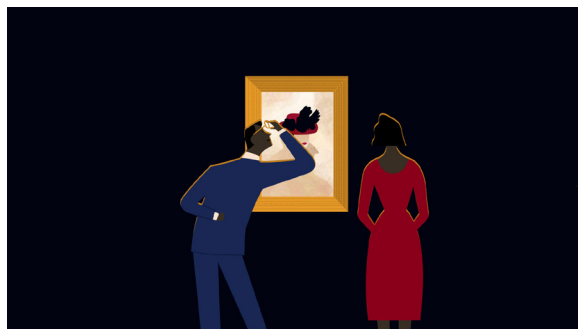


Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous devez conserver en toute confidentialité et stocker en toute sécurité toutes les informations de nature confidentielle qui vous sont communiquées par Christie's ou nos clients ou fournisseurs
- Vous n'utiliserez à vos propres fins aucune information de nature confidentielle qui vous est communiquée, directement ou indirectement, ou qui vous est divulguée par inadvertance par Christie's ou que vous découvrez, et, dans la mesure du possible, vous détruirez / supprimerez toutes les informations de ce type lorsque nous vous demandons de le faire
- Vous devez avoir mis en place des procédures internes, une formation et des mesures de sécurité solides et adéquates pour vous assurer que vous respectez le RGPD et toutes les autres lois et réglementations applicables en matière de protection des données lors de la collecte, du stockage, du traitement et du transfert des données à caractère personnel de Christie's et des données à caractère personnel de nos clients
- Vous concluez notre accord de confidentialité qui protège les informations exclusives de Christie's et de ses clients si nous vous demandons de le faire

4. Pots-de-vin et corruption

Christie's s'engage à mener ses activités avec intégrité, honnêteté, équité et transparence. À ce titre, nous adoptons une approche 'tolérance zéro' eu égard à tout acte de corruption.



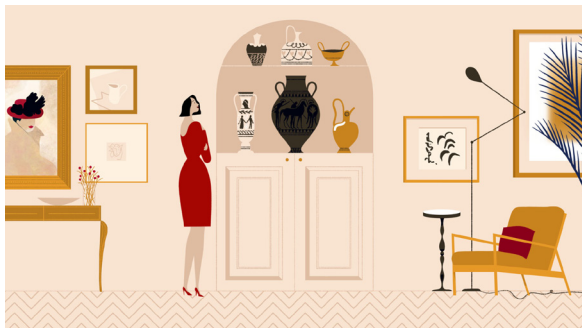
Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous ne devez en aucun cas tolérer les pots-de-vin et la corruption sur votre lieu de travail, dans votre chaîne d'approvisionnement ou dans le cadre de vos transactions
- Vous devez parfaitement connaître et respecter les dispositions de la législation mondiale et locale en matière de lutte contre la corruption (y compris - sans toutefois s'y limiter - la loi britannique sur la corruption de 2010 [UK Bribery Act 2010] et la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger [US Foreign Corrupt Practices Act]) et vous devez avoir mis en place des politiques, procédures et formations internes solides et adéquates pour vous assurer que vos équipes et sous-traitants les connaissent également
- Vous ne devez jamais demander, offrir, accepter ou autoriser un pot-de-vin ou un paiement de facilitation ou tenter d'influencer indûment toute personne (y compris les membres du personnel de Christie's) par le biais de cadeaux, d'invitations ou autres incitations à caractère inapproprié



5. Protection des actifs, des biens et des équipements

L'activité et la réputation de Christie's dépendent de notre protection des biens de notre client et de nos propres biens et actifs. Les actifs comprennent les immobilisations corporelles (par exemple, nos biens immobiliers, nos équipements, nos liquidités) et les actifs incorporels (par exemple, notre marque, nos brevets, nos marques de commerce, notre savoir-faire, nos secrets commerciaux, nos droits d'auteur, nos données, etc.).

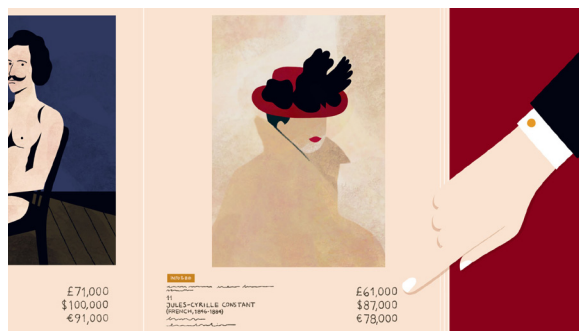


Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous respectez les biens de notre client et les biens et actifs de Christie's et vous ne tolérez pas le vol de biens ou d'actifs
- Vous vous assurez que vos équipes respectent nos procédures et règles de contrôle d'accès. Nous nous réservons le droit de fouiller toutes les personnes à leur arrivée sur nos lieux de travail ou à leur sortie
- Vous vous assurez que vos équipes respectent les instructions données par l'équipe de Sécurité de Christie's
- Vous ne devez pas utiliser le nom ou les marques de Christie's sans notre autorisation écrite
- Vous devez à tout moment souscrire une assurance appropriée à un niveau approprié auprès d'une compagnie d'assurance réputée aux fins de couvrir les obligations que vous avez envers nous, vos équipes et le public. Cela implique au minimum de souscrire l'assurance responsabilité civile et l'assurance responsabilité de l'employeur et toute autre assurance exigée par la loi applicable. Nous pouvons également vous demander de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle, une assurance dommages matériels, une assurance contre les cyber-risques et/ou une assurance responsabilité du fait des produits. Vous devez nous fournir les certificats d'assurance pertinents spécifiant la couverture d'assurance souscrite et, le cas échéant, désigner Christie's comme assuré additionnel. Les polices ne devront pas être annulées au cours de la mission

6. Sanctions et prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la facilitation de l'évasion fiscale

Christie's s'engage à respecter toutes les sanctions internationales applicables et toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et l'évasion fiscale. Nous ne tolérons pas l'utilisation de notre entreprise pour des activités illégales de quelque nature que ce soit et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent une approche tout aussi rigoureuse.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous devez connaître et respecter les sanctions internationales (y compris les sanctions financières, les embargos commerciaux et autres restrictions à l'importation et à l'exportation) qui s'appliquent à votre entreprise et aux biens ou services que vous fournissez à Christie's
- Vous devez prendre des mesures pour identifier les parties externes avec lesquelles vous faites affaire (y compris les bénéficiaires effectifs des entreprises) et vous assurer qu'elles ne figurent pas sur une liste de sanctions ou ne sont pas soupçonnées d'être liées à des activités criminelles ou liées au financement du terrorisme
- Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme et prendre toutes les autres mesures raisonnables pour empêcher que vos opérations ne soient utilisées pour blanchir de l'argent ou financer le terrorisme
- Vous devez avoir mis en place des procédures internes, des processus d'approbation, une formation et un suivi solides et adéquats pour vous assurer que vos équipes ne facilitent pas l'évasion fiscale et respectent à tous les autres égards la législation applicable en matière de lutte contre l'évasion fiscale, comme la loi britannique sur la criminalité financière de 2017 (UK Criminal Finances Act 2017)

7. Concurrence loyale

La libre concurrence est importante car elle encourage l'efficacité, l'amélioration des prix et l'innovation dans les produits et services. Christie's s'engage à pratiquer une concurrence loyale et ne tolère aucune violation des lois sur la concurrence ou des lois antitrust.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous ne vous engagez pas avec vos concurrents dans des activités telles que les offres collusoires, la fixation de prix, de remises ou d'autres conditions commerciales clés, la division territoriale des marchés ou des clients, les limites ou les contrôles sur la production ou l'approvisionnement ou d'autres types d'accords anticoncurrentiels illégaux
- Le cas échéant, vous n'abusez pas d'une position dominante sur le marché en vous engageant dans des pratiques telles que les ventes liées, le refus de prestation, les prix discriminatoires ou abusifs ou des restrictions d'exclusivité déloyales
- Vous ne transférez aucune information sur nos activités à un quelconque concurrent de Christie's pendant que vous êtes engagé pour fournir des biens ou des services ou après la résiliation de nos accords avec vous

Nous _____ confirmons notre accord et notre acceptation des exigences énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs.

Signature: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Date: _____

8. Transparence et responsabilité

Christie's s'efforce de mener ses activités avec intégrité et attend la même chose de ses fournisseurs.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

- Vous agissez avec honnêteté et intégrité dans vos relations avec nous et lorsque vous visitez nos lieux de travail
- Vous fournissez des factures honnêtes et exactes, en temps opportun. Vous n'encourez pas de dépenses sans autorisation appropriée
- Vous évitez toute situation de conflit d'intérêts dans vos relations commerciales avec Christie's et vous nous informez immédiatement si un conflit réel ou perçu survient
- Les équipes qui nous fournissent des services doivent faire partie de votre propre effectif et être rémunérées par votre service de paie. Vous ne devez pas faire appel à des travailleurs non salariés ou à des sous-traitants pour nous fournir des services en l'absence d'autorisation écrite de notre part. Si nous vous donnons cette autorisation, vous devez vous assurer que tous les sous-traitants / travailleurs respectent la loi applicable, le présent Code et toute autre obligation qui nous lie. En outre, si un sous-traitant fournissant des services à des sociétés du groupe Christie's au Royaume-Uni est une société de services personnels (« SSP ») vous devez nous en informer et nous fournir en temps utile toutes les informations et l'assistance nécessaires pour nous permettre de vous fournir une « déclaration de détermination du statut », à vous (et vous acceptez de la transmettre via la chaîne d'approvisionnement à la SSP) et à la personne qui nous fournit des services via la SSP
- Vous veillerez à ce que vos équipes qui nous fournissent des services soient légalement habilitées à travailler sur le territoire concerné (par exemple, elles disposent de tous les visas et permis nécessaires) et soient suffisamment qualifiées, compétentes et expérimentées pour exécuter les tâches qui leur sont confiées

CHRISTIE'S